



AVIS AU PUBLIC

Par la présente la commune de Reisdorf voudrait porter à la connaissance du public que le conseil communal a décidé dans sa séance du 26 septembre 2024 de prendre un règlement communal relatif à la gestion des déchets.

Le public pourra consulter la délibération à la maison communale pendant le délai de 30 jours.

Reisdorf, le 29 novembre 2024

Le Bourgmestre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Schmitz', written over a faint, illegible stamp.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.